



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES COMPETENCES
Du Délégué à la Protection des Données Personnelles
(DPO)

Page 1 / 2

Annexe 4
ORGANISATION D'EXAMEN A DISTANCE

MODALITE DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN A DISTANCE

Les sessions d'examen sont planifiées et gérées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION via la plateforme ETOQ. Une surveillance vidéo en temps réel pendant la durée de l'examen est prévue via une Visioconférence.

Une convocation personnelle avec un lien de connexion à la visioconférence est transmise par le surveillant / examinateur au candidat avec obligation de présenter une pièce d'identité en cours de validité.

Un 2e lien de connexion à la plateforme ETOQ est également transmis au candidat le jour de l'examen. Il lui suffit de cliquer sur ce lien pour rejoindre son espace candidat. L'examen prévu ne sera visible qu'à partir de la date et de l'heure de début de l'examen transmis dans la convocation.

Avant le début de l'épreuve, les candidats doivent se connecter à la visioconférence via le lien transmis par BUREAU VERITAS CERTIFICATION au moins 30 min avant le début de l'épreuve et présenter un document d'identité valide via la webcam.

Les candidats devront obligatoirement lire et accepter les conditions d'examen et règles mises en œuvre pour minimiser les risques de fraude et de perte de confidentialité communiquées en préambule sur la plateforme ETOQ avant d'accéder au questionnaire.

L'examen à distance est d'une durée de 2 heures 30 minutes.

L'examen est individuel, les appareils électroniques, d'enregistrements, autres que l'équipement nécessaire au déroulement de l'examen doivent être éteints.

Il est interdit d'ouvrir une fenêtre internet autre que celle du site ETOQ. La fenêtre de la messagerie qui a permis d'ouvrir le lien de connexion pour l'examen doit être fermée.

Les documents écrits ou numériques ne sont pas autorisés. Les téléphones portables doivent être éteints.

Les écouteurs ou casques sont interdits.

Une présentation de l'environnement à 360° et un partage d'écran en début et/ou sur demande pendant l'évaluation ou face à un miroir sera demandé.



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES COMPETENCES

Du Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO)

Page 2 / 2

Le candidat devra être en Visio et audio durant tout l'examen, la caméra couvrant le candidat du visage aux mains.

Il est interdit de masquer la caméra.

Le candidat est informé de l'interdiction d'enregistrer, de prendre de notes ou d'effectuer des copies d'écran, les mains du candidat devront être visibles.

Un contrôle de l'ordinateur, tablette ou téléphone ayant permis au candidat d'accéder à son examen en ligne pourra être réalisé par l'examineur en charge de la session en présence du candidat. En cas de refus de sa part, cela sera considéré comme une fraude avérée, avec invalidation immédiate de l'examen.

Tout cas de fraude invalidera l'examen. Une répétition de fraude annulera tous les examens passés et en cours.

Les contenus des examens sont la propriété exclusive de Bureau Veritas Certification et ne doivent en aucun cas être divulgués.

En cas de litige au sujet d'une fraude, il appartiendra au candidat de prouver que son action ne peut être considérée comme une fraude.

L'épreuve est réalisée dans des conditions garantissant le pseudonymat lors de la correction. La correction est automatique et le candidat reçoit les résultats après la fin d'examen sur la plateforme.

Les questionnaires sont générés automatiquement par le logiciel en sélectionnant des questions de façon aléatoire dans une base de données, par domaines (avec et sans mention), thèmes et sous-thèmes.

Le candidat a la possibilité de clôturer son examen à tout moment. À la suite de ce choix, il lui est demandé de confirmer la clôture de sa session. Après validation, il n'a aucune possibilité de revenir sur son examen.